

CTL du 14 JANVIER 2014: Les agents disent: Non aux suppressions d'emplois !

Le CTL suppressions d'emplois était reconvoqué le 14 janvier. En effet, la première séance avait été boycottée par l'ensemble des organisations syndicales de la direction le 9 janvier.

Ainsi, la direction de la DRFiP 35 a validé pour 2014 la suppression de 28 emplois (2 A+, 5 A et 21 C)

A cette occasion, toutes les sections syndicales du département ont appelé à un rassemblement le 14 janvier en donnant rendez-vous aux agents devant la direction.

Une délégation de 70 agents a été reçue par la direction, représentée par M Mariel (SRFiP), M Zoller (pôle pilotage et ressources), M Le Dû (pôle fiscal) et M Viénot (pôle gestion publique).

Les représentants des sections syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT ont d'abord pris chacun la parole.

La CGT a fait le lien entre la démarche stratégique de la DG et la poursuite des suppressions d'emplois, avec 2002 suppressions pour 2014 au plan national. La CGT a précisé que l'action d'aujourd'hui se situait dans le cadre d'une action nationale qui aboutira le 20 mars prochain à une journée de grève nationale DGFIP. Solidaires a insisté sur la responsabilité du DRFiP dans cette situation. FO a expliqué que les suppressions d'emplois n'étaient même plus justifiées par des gains de productivité mais par le principe de la « contribution » de chaque direction aux suppressions d'emplois nationales. Enfin, la CFDT a indiqué que son organisation n'était pas adepte de la politique de la chaise vide, mais qu'elle rejetait cette politique aveugle des suppressions d'emplois.

Ensuite, de nombreux collègues de différents services ont posé des questions au directeur.

Les agents se sont adressés au directeur :

Une collègue du **service enregistrement** :

La démarche stratégique prévoit un plan triennal pour chaque direction, quel est votre plan pour le 35 ? Quel avenir pour les SIP, SIE, SPF du département implantés sur un même site, Envisagez-vous des fusions de SIP et de SIE à Rennes et St Malo, des pôles enregistrement avec les SPF ?

Un collègue du **service des pensions** :

Quelle réponse aux revendications des agents qui demandent une reconnaissance de la pénibilité de leur travail et une diminution du temps de vacation ?

Un agent de la **TCA** fait part de l'inquiétude des collègues : des tâches supplémentaires affectées sans

moyens supplémentaires.

Un collègue de la **TG** interroge le DRFiP sur le suivi des dépôts de fonds.

Des agents de **SIP** de Rennes et St Malo évoquent la situation ultra-tendue dans les services : augmentation des demandes de délais de paiement et de remises gracieuses ; calendrier des missions foncières qui se juxtapose à celui des missions fiscales.

Un agent de **l'accueil** Magenta évoque l'augmentation du nombre de contribuables reçus en lien avec le manque d'effectifs du service d'accueil.

Des agents témoignent des difficultés de la **Paierie départementale et régionale**.

Les petites postes ne sont pas épargnés : difficultés avec la refonte de la carte de l'intercommunalité, harcèlement statistique à l'accueil.

Une collègue de **SIE** fait part du surcroît de travail lié à la dématérialisation qui demande énormément d'assistance téléphonique. Va-t-on vers une administration virtuelle ? Une autre collègue de **SIE** pose le problème du Crédit d'Impôt sur la Compétitivité des Entreprises et l'Emploi (CICE) surcroît de travail en 2014 dans des services qui subissent déjà une augmentation de leurs charges de travail (+ 20 % de déclarations 2065 dans un SIE de Rennes). La direction n'est pas en mesure de répondre sur ce point.

Contrôle fiscal : des collègues évoquent la situation des PCE (pôle de contrôle et expertise) et de la cellule SCP (service de contrôle des particuliers) : difficultés liées aux nouvelles applications informatiques ; baisse du nombre de fiches 3909 (propositions de vérifications). En effet, les services de gestion alimentent le contrôle fiscal. Les suppressions d'emplois qui affectent depuis des années ces services impactent en cascade le contrôle fiscal.

Un collègue du **SFACT** évoque la situation des **femmes de ménage** : une demande a été faite en mai 2013 pour avoir copie des contrats de l'entreprise Onet et est restée sans suites, le directeur prend l'engagement de les fournir.

Réponses de la direction :

M Mariel prend d'abord la parole sur 3 points :

1- Il ne se contente pas d'entériner des décisions de la DG, il précise qu'avant la décision, il « se démène pour atténuer la ponction d'emplois dans le 35. » Il assume ses choix de répartition des suppressions, selon lui « là ou cela fait le moins mal » ; « Depuis 3

ans je ne supprime pas d'emplois dans les petits postes, j'en supprime à la direction ».

2- « Je fais remonter à chaque occasion vos remarques à Paris ». Puis M Mariel s'engage dans une curieuse analyse : « les suppressions d'emplois se poursuivent depuis 20 ans, quelques soient les gouvernements, cela devrait vous interpeller ».

Est-ce à dire que cette politique est gravée dans le marbre et que rien ne saurait l'arrêter ? Un collègue lui fait remarquer que ses options politiques ne nous regardent pas.

3- Le réseau : la démarche stratégique se déclinera dans le 35 en deux temps pour 2015-2018 :

-Le constat : forces et faiblesses du réseau, ce constat est en cours ;

-Propositions auprès de la DG au printemps. Un exemple est cité: d'ici 3 à 5 ans il ne restera que deux implantations de SPF dans le département: Rennes et St Malo.

Pourtant la direction, elle-même, annonce un retard moyen pour les SPF du département de 102 jours au 31/12/2013. En quoi le fait de fusionner les SPF comme cela est prévu va permettre de résorber ce retard ?

Sur l'augmentation des charges des SIP, M Le Dû répond : « c'est un fait, on ne peut pas agir sur les emplois. On ne peut pas matériellement tout faire, les agents nous disent : qu'est ce qu'on ne doit plus faire ? »

Il répond : « il faut opérer par **SÉLECTIVITÉ** , c'est l'unique piste avec la simplification. »

Un collègue cite l'exemple du traitement des demandes de remise gracieuse, abandonné au profit des missions foncières, et ce, à la demande de la direction. Pour M Le Dû, dans ce cas, « il s'agit de **priorité**, pas de sélectivité » !

Comprendra qui pourra !

M Le Dû poursuit : « On ne peut pas tout faire c'est une évidence, dans la pratique il y des choses qui sont déjà mises de côté. La sélectivité ne règle pas tout, c'est une manière de dire ce qui est prioritaire. Dans les SIP, certaines mises à jour de fichiers ne devront plus être faites. Pour protéger les agents les choses seront écrites. »

Nous en tirons comme conséquence que la direction considère que le service public de plein exercice ne peut plus être exercé et que des missions doivent être abandonnées !

Pour la CGT, c'est extrêmement grave.

La sélectivité est citée en exemple par M Viénot qui évoque le contrôle hiérarchisé de la dépense, c'est un principe selon lui qui fonctionne bien et qui est protecteur pour le comptable.

M Zoller vante les gains de productivité liés à Chorus. Il demande aux agents de reconnaître que la lecture optique des déclarations (LAD) annoncée pour 2015 permettra également des gains de productivité. « Les agents pourront ainsi s'occuper à d'autres tâches que la saisie. » Il ne comprend donc pas comment les agents pourraient s'y opposer.

Il semble que M Zoller ait omis un détail dans sa réflexion : les gains de productivité liés à la LAD seront le prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois et fusions de service.

Dans ce contexte, à la fin d'une rencontre qui a duré deux heures, la CGT a rappelé que les organisations syndicales de la DGFIP appellent à une journée de grève nationale le 20 mars prochain, afin de combattre la démarche stratégique et les suppressions d'emplois qui dégradent les conditions de travail et l'exercice des missions.

Dès maintenant, dans l'unité, préparons la réussite de la grève nationale du 20 mars 2014.

Il en va de l'avenir de notre administration, de nos missions, de nos emplois, de notre Statut et du Service public.